



PARC
OLYMPIQUE

PAR COURRIEL : [REDACTED]
PAR COURRIER RECOMMANDE

Le Stade

La Tour

Le Centre sportif

L'Esplanade
Financière Sun Life

Montréal, le 28 avril 2015

OBJET : Votre demande d'accès à l'information du 9 avril 2015
N/Dossier No : DAI 283

[REDACTED]

Le 10 avril 2015, nous vous avisons que notre organisme avait reçu, le 9 avril, une demande d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c. A-2.1 (la « Loi ») ayant pour objet l'accès et l'obtention des documents/renseignements suivants :

« Nous effectuons présentement une vérification de l'entreprise de [REDACTED] et dans le cadre de nos vérifications nous aurions besoin d'obtenir copie du registre d'entrée et de sortie correspondant au projet suivant :

4545 – 4549 Pierre de Coubertin, Montréal, année 2014 et 2015»

Après analyse de votre demande, nous accédons à celle-ci. Vous trouverez donc, joins aux présentes, un tableau compilant les entrées et sorties des employés de [REDACTED] pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre.

Nous invoquons les articles 14, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée : « la Loi ») au soutien de notre réponse. Ces articles prévoient, d'ailleurs, ce qui suit :

« 14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les

autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

55. Un renseignement personnel qui a un caractère public en vertu de la loi n'est pas soumis aux règles de protection des renseignements personnels prévues par le présent chapitre.

Cependant, un organisme public qui détient un fichier de tels renseignements peut en refuser l'accès, en tout ou en partie, ou n'en permettre que la consultation sur place si le responsable a des motifs raisonnables de croire que les renseignements seront utilisés à des fins illégitimes.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public; (...)

58. Le fait qu'une signature apparaisse au bas d'un document n'a pas pour effet de rendre personnels les renseignements qui y apparaissent.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée. (...) »

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Me Denis Privé

Secrétaire général et Vice-président
des affaires juridiques et corporatives

Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
p. j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1w7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 20 septembre 2006

RÉGISTRE DES VISITES

Date
31-01-14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
		✓				
		✓				

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

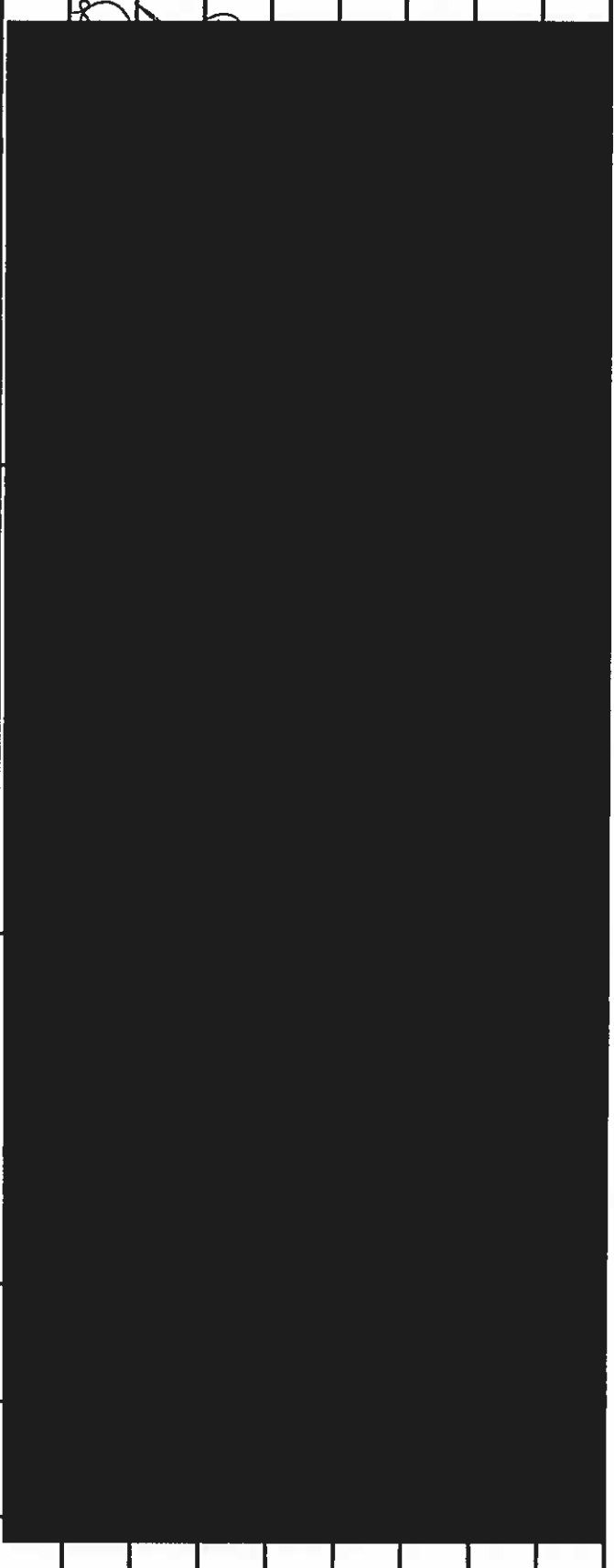
RÉGISTRE DES VISITES

Règle des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgered**

Norgereq

Dates

11/02/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
						

Norgered

Date	12-02-14
------	----------

[illegible]

① RÉGISTRE DES VISITES

Date
13/02/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Nordereq

Date
14 fév 2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanlier **Norgereq**

Date 17/02/14.

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqareq

Date
17/02/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgeret

Date
17/02/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgereq**

Norgerer

Date _____

18/02/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

RÉGISTRE DES VISITES

①

Date
18/02/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Norqereq

Date _____

19/02/14

[illegible]

RÉGISTRE DES VISITES

**Régie des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité**

Poste de garde chanter Norgereq

Date 19-02-2014

[illegible]

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgeren**

Norgereq

Date _____

7-02-2014

[illegible]

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqared

Date
21-02-2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgeret**

Norgeraq

Date _____

20 Februar

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgereq

Date
20 février

Nom et prénom	Campagne	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

**Régie des Installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité**

Poste de garde chantier Norqereq

Date 20 février

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgereq

Date
20 février

Nom et prénom		Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanter **Norqereq**

Poste de garde chantier Norqereq

Date 22/02/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
[REDACTED]						

Date 4-22-14

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqeretq

Date
24-02-14

Norm et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanlier **Norqereq**

Poste de garde chantier Norgerreg

Date 28/02/2014

[illegible]

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgered**

Norgered

Date	25/02/2014
------	------------

[illegible]

Date 96-2-104

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgereq

RÉGISTRE DES VISITES

Date
26/02/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Date
28-02-14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
			2:45			
			2:45			
					2:45	
			2:45			

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
28-02-14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
18-02-14

Nom et prénom		Compagnie		Endroit visite		Entrée		Sortie		Entrée		Sortie	

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
28-02-14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgerreg**

Norgereq

Date 03-03-2014

[illegible]

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
03-03-2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
4-3-2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgereq**

Date 4-3-2014

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanter **Nordreg**

Norqereq

Date

05/03/14

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

②

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgerreg

Date
26/03/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
06/03/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgereq**

Norgereq

Date 07/03/2014

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
07/03/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgereq

Date
10/3/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

mei

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des Installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date

10/3/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** A REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

2

Date
11/03/14

Norm et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

①

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
11/03/14

Nom et prénom	Compagnie	Identifiant visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
12/03/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgereq

Date
12/03/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanlier **Norquere**

Norgera

Dato

13-03-14

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqereq

Date
13/03

Nom et prénom		Compagnie		Endroit visité		Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgeretq

17

Date
14/03/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanter Norgered

Date
7 avril 2014

Nom et prénom		Compagnie		Endroit visité		Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
				Porte 15 secondes!					
				Porte 15 secondes!					
				Porte 15 secondes!					
				Porte 15 secondes!					

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanter **Norgereq**

Norqereq

Date _____

8aun1 2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
---------------	-----------	----------------	--------	--------	--------	--------

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgeret

Date
10-04-2014

Nom et prénom		Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgeresq

Date
10-04-14

Nom et prénom		Compagnie	Endroit visite	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chanter Norqereq

Date
11-04-14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

Date _____

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norqereq**

02-00-14

[illegible]

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des installations olympiques
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norgeresq

Date
26/09/14

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

***** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUTS LES JOURS *****

Règle des installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier Norqéréq

RÉGISTRE DES VISITES

Date
14/07/2014

Nom et prénom	Compagnie	Endroit visité	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie

*** À REMETTRE AU SUPERVISEUR À TOUS LES JOURS ***

RÉGISTRE DES VISITES

Régie des Installations olympique
Direction du Service de la Sécurité
Poste de garde chantier **Norgeraq**

Norqereq

85-8-2014

[illegible]



27.08.2014

(#99/130)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

[illegible]This image shows a blank, aged, cream-colored page, likely an endpaper or flyleaf of a book. The paper has a slightly textured appearance with some minor discoloration and faint smudges, characteristic of old paper. The left edge of the page shows the binding of the book, and the overall tone is a warm, off-white or light beige.



27. 08.2014

LIEU (ACCÈS PAR)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------	--------	--------	--------	----------------------

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

[illegible]



Marguerite

DATE (AAAA/MM/JJ)
2014/09/02

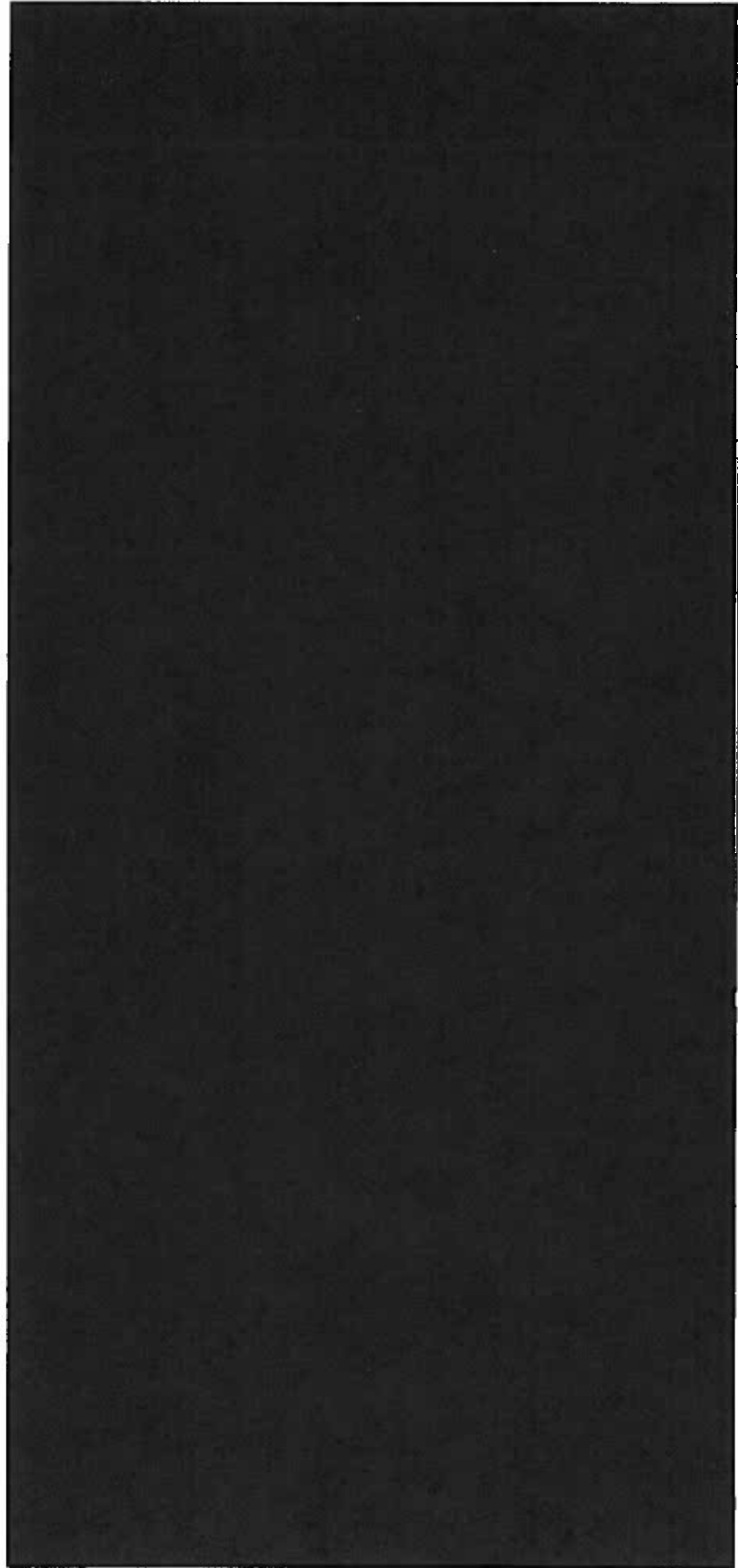
LIEU (ACCÈS PAR)
(#99/130)

2

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

SECTION A L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR	ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------------------------------	-----------	----------------	-----------------------	--------	--------	--------	--------	----------------------





2014-09-03

(#99/130)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR	ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------------------------------	-----------	----------------	-----------------------	--------	--------	--------	--------	----------------------

ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------	--------	--------	--------	----------------------



DATE (AAA/MM/)
2014/08/04

LIFE (ARTS BAR)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

[illegible]



DATE (MM/DD/YYYY)

HELL (ACTIC BATH)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

INITIALES DU
VISITEUR

**INITIALES DE
L'AGENT**

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

[illegible]

15/11/25



P⁴ C
OLYMPIQUE

NORGE REG

~~NORGE REG~~

DATE (AAAA/MM/JJ)

2014-09-10

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

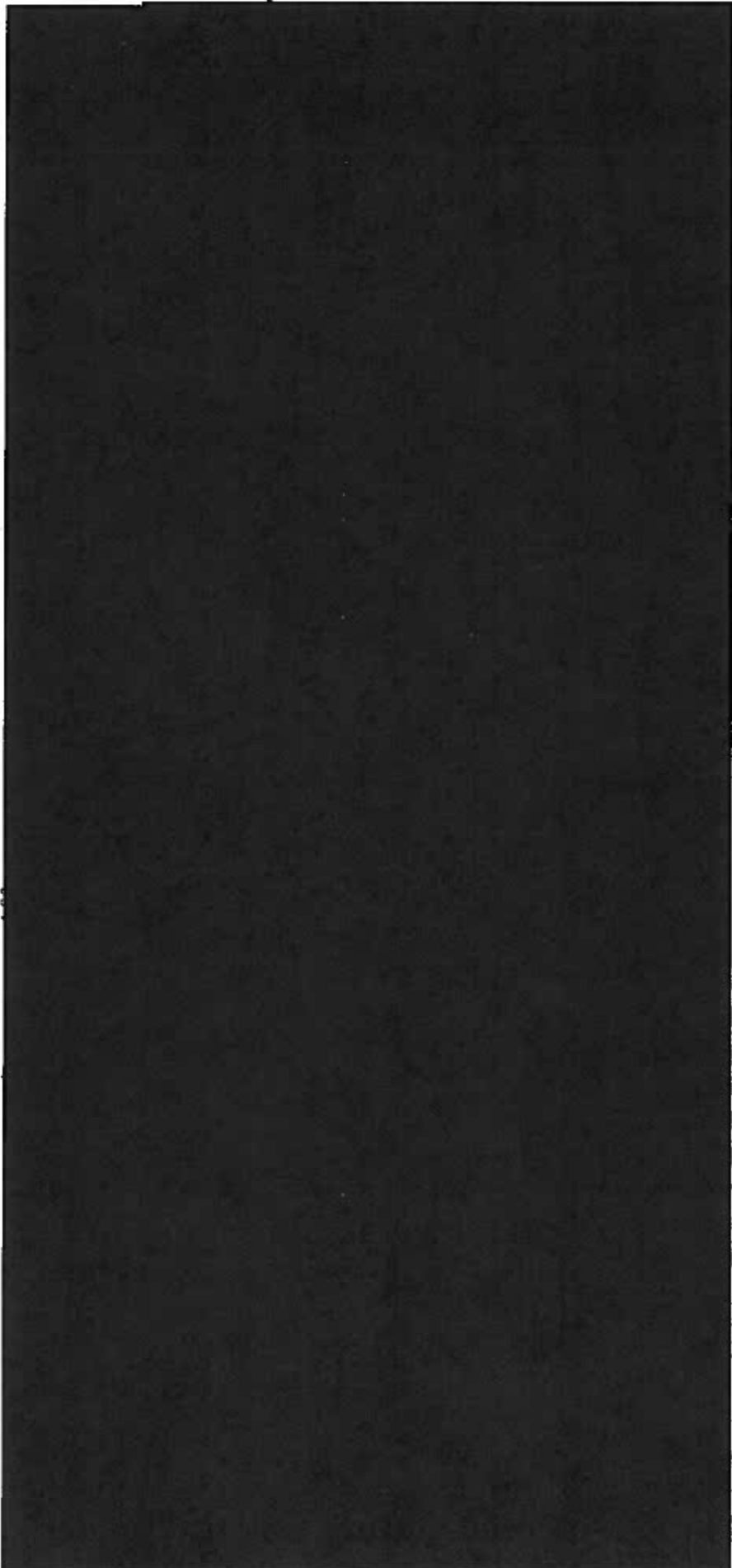
LIEU (ACCÈS PAR)

(#99/130)

CSP0

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR	ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------------------------------	-----------	----------------	-----------------------	--------	--------	--------	--------	----------------------





DATE (AA/A/M/YY)

DATE (AAA/MM/JJ)
2014/09/30

(#99/130)

LIEU (ACCÈS PAR)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

[illegible]

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ



2014/10/01

LIEU (ACCÈS PAR)

(#99/130)

MORRIS (15 sec)

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

[illegible]

ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------	--------	--------	--------	----------------------



DATE (AAA/MM/LL) 2014/10/02

DATE (AAAA/MM/DD)

(#99/130)

LIEU (ACCÈS PAR)

12 sec

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

DATE (AAAA/MM/JJ)

2014/10/02

(#99/130)

LIEU (ACCÈS PAR)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR	ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT



DATE (AAAA/MM/JJ)

2014-10-03

(#99/130)

LIEU (ACCÈS PAR)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

NORGERA

[illegible]



DATE (AAA/MM/JJ)
2014/10/29

(#99/130)

15 LIEU (ACCÈS PAR) ~~SE~~

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

[illegible][illegible]

3

DATE (AAAA/MM/JJ)
2024/10/30

(#99/130)

LIEU (ACCÈS PAR)
155e

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR
--------------------------------	-----------	----------------	-----------------------

					SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ				
					ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT



2014/10/30

(#99/130)

HEILIGENHAGEN

15 ser.

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR
--------------------------------	-----------	----------------	-----------------------

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ				
ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT



DATE (AAA/MM/JJ)
2004/11/04

(#99/130)

LIEU (arts & pub)

RÉGISTRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

④

[illegible]



2014 12 05

Illegitimate

99-130 Noëtera

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURIÉTÉ

[illegible]



2014-12-08

RECEIPIRE DES VISITES - DIRECTION DE LA SECURITE

LIEU (ACCÈS PAR)

Nogéreq 99-130

PRÉNOM / NOM (LETTRES MOULÉES)	COMPAGNIE	SECTEUR VISITÉ	INITIALES DU VISITEUR
--------------------------------	-----------	----------------	-----------------------

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURITÉ				
ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT



2014/12/10

11E11 Jaccès Dano

Norberg 99/130

SECTION À L'USAGE DE LA SÉCURIÉTÉ

ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE	INITIALES DE L'AGENT
--------	--------	--------	--------	----------------------